



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2010*

(15 et 18 janvier 2010)

Additif

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

A. Unis dans l'action : renforcer la réaction à la violence sexiste au niveau national

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en faisant observer un moment de silence en signe de solidarité avec Haïti et pour honorer les vies perdues pendant le tremblement de terre.

2. Après des exposés du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP s'exprimant au nom des quatre organismes, du Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la promotion de la femme du Burkina Faso, d'un représentant de la Campagne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et du représentant du FNUAP au Viet Nam, le Président a animé une session de questions-réponses. Les délégations ont posé les questions suivantes :

a) Tout en prenant acte des succès enregistrés au Viet Nam, les membres du Conseil d'administration ont demandé si d'autres pays participant à l'initiative « Unis dans l'action » avaient accompli des progrès dans des domaines prioritaires, comme la violence sexiste. Des questions ont également été posées au sujet de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre la violence

* Le présent rapport, soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2010, constitue un résumé des débats qui ont eu lieu les 15 et 18 janvier 2010 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le document a été élaboré conjointement par les secrétariats de ces fonds et programmes.

sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit et sur la manière dont l'élaboration d'indicateurs relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité pourra contribuer à la mise au point de nouveaux indicateurs mondiaux. Les délégations ont demandé si une coordination efficace était possible dans ces contextes sans enfreindre de mandats spécifiques;

b) Tout en félicitant le Burkina Faso pour les efforts qu'il déploie, on a demandé si le viol y était considéré comme un « fléau » et quelles étaient les mesures mises en place pour aider les enfants nés suite à un viol;

c) Les délégations ont reconnu que même si la coordination entre organismes des Nations Unies permettait des gains d'efficacité, il était essentiel que les pays prennent en main les programmes. Des membres ont indiqué que l'approche commune leur semblait apte à promouvoir cette prise en main et le renforcement des capacités nationales; à clarifier les fonctions et responsabilités des organismes des Nations Unies; à faire ressortir l'importance des initiatives régionales, y compris les échanges Sud-Sud; à permettre l'engagement de tous les acteurs compétents; et à favoriser la cohérence à l'échelle du système;

d) On a demandé quel était l'impact de l'approche commune sur les populations bénéficiaires. Malgré le manque de moyens et de financements existant pour promouvoir la santé en matière de procréation et lutter contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire, les membres ont réitéré leur soutien à l'action des organismes des Nations Unies;

e) On a suggéré d'unifier l'approche des organismes des Nations Unies concernant l'élaboration des données sur la violence sexiste, par exemple en publiant des statistiques mensuelles.

3. Les réponses suivantes ont été données :

a) Si dans certains pays l'approche unifiée a fait ses preuves, une évaluation aura lieu prochainement pour connaître en détail les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où des progrès restent à faire dans l'exécution des projets pilotes « Unis dans l'action »;

b) La coordination dans les situations de conflit et d'après conflit est difficile, mais l'approche groupée donne de bons résultats. La coordination ne porte pas atteinte aux mandats respectifs, mais renforce l'action de chaque organisation;

c) Les efforts doivent porter sur le renforcement des capacités nationales. Les organismes des Nations Unies peuvent avoir des plans de travail intégrés sans conclure d'accord officiel. Le Groupe thématique sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe a employé cette approche sans que ce dernier fasse partie de l'initiative « Unis dans l'action »;

d) Au Burkina Faso, le nombre exact de viols est difficile à établir. Bien que la législation du pays protège les victimes, les retards pris par les tribunaux pour traiter les affaires posent un problème et rendent les actions en justice difficiles;

e) La campagne du Secrétaire général regroupe les différents acteurs et réduit au minimum les chevauchements d'activités. La base de données sur la violence à l'égard des femmes est un outil qui repose sur la contribution des États Membres.

4. Le Président a remercié les intervenants et les représentants pour leurs échanges.

*Présentation du descriptif de programme de pays au titre de l'initiative
Unité d'action des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie*

5. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie à présenter le descriptif de programme de pays au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour son pays. La Directrice a expliqué le mécanisme de programmation commune proposé, précisant que le Gouvernement tanzanien et l'équipe de pays des Nations Unies avaient décidé d'élaborer un plan d'action unique pour 2011-2015 – le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement – couvrant l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Ce plan permettrait d'éviter les doubles emplois et de définir une stratégie plus collective et plus cohérente alignée sur les priorités nationales. Elle a signalé que son gouvernement proposait aux Conseils d'administration d'adopter un descriptif de programme commun dérivé du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement en lieu et place des descriptifs de programmes propres à chaque organisme. Elle a présenté le calendrier de mise en œuvre, notant que le descriptif de programme commun serait présenté aux Conseils d'administration en janvier 2011 et que son application débiterait en juillet 2011. Elle a insisté sur le fait que le Gouvernement tanzanien ne cherchait pas à court-circuiter les débats intergouvernementaux relatifs aux mécanismes d'approbation des descriptifs de programmes communs qui se déroulaient dans le contexte de la cohérence du système des Nations Unies.

6. Plusieurs délégations se sont félicitées du mécanisme présenté par le Gouvernement tanzanien, notant qu'il permettrait de réduire les doubles emplois, de regrouper des informations existant dans différents descriptifs de programme et d'aboutir à une stratégie cohérente alignée sur les priorités nationales. Elles ont rappelé que pendant la réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) en 2009, il avait été convenu qu'il n'y avait pas lieu, dans les pays pilotes, de revenir aux méthodes de travail antérieures à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », et qu'il s'agissait de tenir le cap. Elles ont exhorté les donateurs à soutenir ces efforts par des contributions financières rapides, prévisibles, non réservées à un usage particulier et pluriannuelles. Elles ont insisté sur la nécessité de réduire le coût des opérations et de simplifier les conditions d'établissement des rapports en fondant les rapports des différents organismes en un rapport unique.

7. Plusieurs délégations ont félicité le Gouvernement tanzanien dans une déclaration commune et déclaré que les pays pilotes faisaient œuvre de pionniers et menaient des actions plus efficaces, et que l'ONU fonctionnait mieux lorsqu'elle était unie dans l'action. Félicitant la Tanzanie pour sa proposition, elles ont signalé que le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement permettrait de répondre aux besoins du peuple tanzanien et de son gouvernement, et couvrirait toute l'étendue des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Tout en apportant leur soutien à l'approche proposée, elles ont encouragé d'autres à faire de même. Soulignant les avantages que le descriptif de programme commun est censé apporter, elles ont mis en avant le fait qu'une planification, un suivi et une

évaluation axés sur les résultats garantirait la qualité des programmes des organismes des Nations Unies, mais tiendraient aussi cette dernière responsable de ses actions devant le peuple et le gouvernement qu'elle aide. Elles ont insisté sur le fait que cette approche ne préjugait en rien des décisions de l'Assemblée générale, et n'était pas censée les influencer, et elles ont exhorté les services du siège à se tenir informés des progrès accomplis dans le pays.

8. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a demandé s'il était réaliste de s'attendre à ce que le Gouvernement tanzanien puisse modifier le descriptif de programme de pays commun si l'Assemblée générale prenait une décision en juillet 2011 au lieu de janvier 2011. Une délégation a demandé si le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement engloberait l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays ou s'il ne porterait que sur certains secteurs ou domaines. La même délégation a demandé comment les Conseils d'administration allaient gérer l'établissement des rapports compte tenu des différences de cycle budgétaire entre les pays et les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien avait pu observer un changement dans l'attitude des donateurs grâce à l'initiative d'unité d'action. Une délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien assurait la coordination en son sein, quels enseignements il avait pu en tirer et quelles difficultés il avait rencontrées.

9. La Directrice a remercié les délégations de leurs observations. En ce qui concerne la question du Président, elle a déclaré que la mise en œuvre du descriptif de programme de pays commun commencerait en juillet 2011, et que si l'Assemblée générale prenait une décision entre-temps, le Gouvernement tanzanien s'y conformerait. S'agissant du financement, elle a indiqué que le pays recevait actuellement un financement annuel et que dans le cadre du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement les donateurs étaient priés de s'engager sur quatre ans. En ce qui concerne la coordination, elle a noté que le Ministère des finances était l'organe directeur en la matière et qu'il disposait d'un comité directeur composé de représentants de plusieurs ministères pour coordonner les équipes.

B. Changement climatique et développement

10. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administratrice du PNUD à décrire la manière dont les organismes des Nations Unies aident les pays à faire face aux changements climatiques dans le contexte du développement. L'Administratrice a noté que le changement climatique touchait avant tout les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, que de nombreux pays avaient besoin d'aide pour s'adapter et renforcer leurs capacités, et qu'il fallait leur donner les moyens d'adopter des modes de développement à faibles taux d'émissions de carbone. Elle a évoqué le succès du sommet de Copenhague sur le changement climatique, à l'occasion duquel de nombreux chefs de gouvernement se sont engagés à œuvrer en faveur d'un objectif commun. Alors que les efforts pour négocier un accord sur le climat se poursuivent, les organismes des Nations Unies doivent se concentrer sur des aspects pratiques et aider les pays à trouver des réponses qui sont en accord avec leurs aspirations en matière de développement. Elle a conclu en indiquant qu'avec des ressources suffisantes, des partenariats étendus et novateurs, et l'appui de leurs conseils d'administration, les quatre organismes pourraient mettre leurs mandats complémentaires au service des

pays bénéficiaires de programmes et de leurs stratégies nationales de développement.

11. Le Coordonnateur résident du Malawi a fait un exposé sur les efforts déployés conjointement par le système des Nations Unies, le gouvernement du pays et les donateurs pour faire face au changement climatique. Il a souligné les difficultés qu'une économie dominée par le secteur primaire rencontrait à cet égard. Le Programme national du Malawi contre le changement climatique a bénéficié d'une collaboration intense entre tous les acteurs, les organismes des Nations Unies jouant le rôle d'intermédiaire et de médiateur impartial et le Fonds pour l'initiative Unité d'action des Nations Unies (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs) permettant de simplifier le financement et la reddition de comptes.

12. Le Directeur associé du Département de la formation et Chef de la section Environnement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait un exposé sur « CC:Learn », plate-forme de services de formation en matière de changement climatique, qui est un exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies œuvrent en faveur de l'apprentissage et renforcent les compétences des ressources humaines en matière de changement climatique dans les États Membres.

13. Les délégations ont considéré que les exposés donnaient de bons exemples de collaboration entre organismes des Nations Unies dans les pays, en particulier au Malawi. Elles ont demandé si le modèle du Malawi et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pourrait être reproduit ailleurs. Elles étaient aussi d'avis que le changement climatique est lié à la question du développement et que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'incapacité des pays en développement à transformer leurs économies, et d'autres ont réaffirmé que l'Accord de Copenhague représentait une avancée importante, même s'il était dépourvu de force obligatoire. Des délégations ont demandé si l'absence de suite donnée à cet accord risquait d'accroître la menace que le changement climatique faisait peser sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Dans sa réponse, l'Administratrice a précisé qu'il appartenait aux États Membres de fixer leurs propres priorités dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Elle a également dit qu'à court terme, la réalisation des objectifs du Millénaire n'était pas menacée, même si cela pouvait changer si un accord n'était pas conclu rapidement. Elle a suggéré des moyens concrets par lesquels les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à atteindre ces objectifs, à réduire la pauvreté et à lutter contre le changement climatique, y compris en ayant recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place par la Conférence de Copenhague sur le climat.

Situation en Haïti

15. Un groupe d'intervenants composé de l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, du Directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF, du Conseiller principal du Directeur exécutif du PAM et de l'Envoyé spécial des pays participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies ont fait le point sur l'état de la situation en Haïti à la suite des ravages du tremblement de terre.

16. Les délégations ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec le peuple haïtien et les organismes des Nations Unies pour les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies. Nombre d'entre elles ont dit avoir pris des mesures d'urgence comme l'allègement de la dette ou l'envoi d'argent, de nourriture, d'équipes médicales et de matériel hospitalier, de chiens renifleurs, de matériel de communication par satellite et d'équipes d'évaluation des dégâts afin d'accélérer le travail des secours humanitaires. Une délégation s'est engagée à soutenir l'établissement de partenariats entre les différents acteurs, qui, selon elle, est le seul moyen de faire face à la crise compte tenu de son ampleur. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le risque de détérioration de la situation en matière de sécurité et a demandé au groupe quelles étaient les mesures prises pour y remédier. La même délégation a demandé quelles étaient les mesures à prendre à moyen et à long terme pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et les interventions des différents pays sur le terrain. En rapport avec la question de la prise en charge et de la direction des opérations de secours par le pays concerné, une délégation a demandé dans quel état se trouvait le Gouvernement compte tenu des dégâts occasionnés. Une délégation a exhorté les médias à couvrir les faits de façon rigoureuse afin de ne pas induire les gens en erreur et de limiter tout impact psychologique négatif.

17. Le représentant d'Haïti a fait le point sur la situation dans son pays, remerciant toutes les délégations et organismes pour les marques de sympathie et de solidarité qu'ils avaient données et pour leurs contributions. Il a expliqué qu'un grand nombre de bâtiments gouvernementaux s'étaient écroulés et que des fonctionnaires avaient été enfouis dans les décombres. Il s'est dit profondément touché par le soutien exprimé par tous les pays, ajoutant qu'il était réconfortant pour les Haïtiens de savoir qu'ils n'étaient pas seuls.

C. Se relever de la crise économique et financière : sécurité alimentaire et filets de sécurité

18. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur adjoint de la Division des politiques, de la planification et de la stratégie du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

19. Résumant le contenu du document, le Directeur adjoint a noté que compte tenu de l'étendue et de l'aggravation constante des répercussions de cette crise sur les personnes souffrant de la faim dans le monde, les quatre organismes ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et sur l'appui aux interventions que les gouvernements nationaux mettent en place pour protéger les populations vulnérables. Conscients des implications à court et à long terme que peut avoir la crise, les pays des différentes régions du monde s'organisent pour mettre en place des programmes de protection sociale et de filets de sécurité susceptibles d'atténuer les effets de la crise sur les populations pauvres et vulnérables, et ce, même dans des conditions de restriction budgétaire. Les pays étendent la couverture ou les prestations, ou démarrent de nouveaux programmes de transferts ciblant les populations qui souffrent de pauvreté et d'insécurité alimentaire chroniques. Les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, s'emploient à soutenir et renforcer ces efforts.

20. Le Président a invité le Directeur de la Direction pour la sécurité alimentaire en Éthiopie à apporter un éclairage pratique à la discussion en décrivant le Programme novateur de protection sociale fondé sur des activités productives. L'objectif de ce programme est de procéder à des transferts de nourriture en faveur des ménages qui souffrent d'une insécurité alimentaire dans les *woredas* (unités administratives locales) où cette insécurité est chronique, de manière à éviter les pertes d'actifs au niveau des ménages et à créer des actifs à l'échelon des communautés. Parmi les principales réalisations du Programme, on compte des transferts plus rapides au profit des populations les plus démunies des zones rurales, un renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme, la création d'actifs productifs au niveau des communautés, et une augmentation de revenu et une meilleure sécurité alimentaire pour les foyers. Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience portent sur les difficultés et l'importance de passer d'une réponse axée sur l'urgence et les secours humanitaires à une approche qui privilégie le développement.

21. Le Président a invité les participants à poser des questions et à formuler des observations. La discussion qui a suivi a débouché sur les conclusions suivantes :

a) Le renforcement des capacités est essentiel pour faciliter la prise en charge par les pays et améliorer la durabilité;

b) Les efforts menés au niveau international pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale doivent être coordonnés;

c) L'Initiative des Nations Unies en faveur d'une protection sociale minimale est pertinente et pourrait être très utile si elle restait axée sur l'appui aux pays;

d) Les efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les différents aspects de la faim doivent être financés de façon adéquate, à court et à long terme;

e) Le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie est un bon exemple de la manière dont les pays peuvent s'attaquer aux racines mêmes de la faim et protéger les populations vulnérables, même dans des conditions budgétaires difficiles, tout en conservant une perspective équilibrée en matière de secours d'urgence et de développement;

f) Les États Membres doivent intensifier leurs efforts de réduction de la faim pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; la prévention est essentielle pour des interventions efficaces, en particulier au vu des conséquences du changement climatique sur la faim.

D. Progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement : un bilan

22. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur exécutif adjoint de l'UNICEF à présenter, au nom des quatre organismes, le document d'information sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que même si des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, beaucoup restait à faire. Il est revenu sur plusieurs stratégies novatrices employées

par les États pour atteindre ces objectifs, qui étaient inspirées des succès rencontrés et des enseignements tirés dans différentes régions du monde.

23. La Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais et le Coordonnateur résident du Rwanda ont exposé les progrès accomplis par ce pays pour atteindre les objectifs, en mettant en relief plusieurs accomplissements majeurs, les stratégies utilisées avec succès et les difficultés rencontrées. Le Conseiller principal du PAM pour les politiques économiques a insisté sur l'importance d'atteindre le premier de ces objectifs – la réduction de la faim – et il a présenté plusieurs stratégies d'un bon rapport coût-efficacité et les enseignements tirés de la pratique.

24. Les délégations ont félicité le Rwanda pour les progrès accomplis et pour l'attention particulière accordée aux domaines dans lesquels des progrès devaient intervenir rapidement. Des questions ont été posées quant à la possibilité de mettre en place une coopération internationale en vue de la réalisation de ces objectifs et à la nature de cette coopération. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées du fait que les progrès étaient si lents dans certains domaines que certains objectifs et cibles risquaient de ne pas être atteints. Le groupe a reconnu qu'il s'agissait d'un problème sérieux et que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendrait prochainement serait décisive pour lever les écueils.

25. Des délégations ont également fait part de leurs préoccupations quant aux effets du changement climatique, de l'augmentation du prix des aliments et de la récession économique mondiale sur la réalisation des objectifs, en particulier dans certains pays et régions. Les délégations ont plaidé en faveur de la résorption des inégalités au sein des pays et entre ces derniers, du renforcement des politiques sociales, de l'intensification de la lutte contre la faim et de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Plusieurs délégations se sont enquis des stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la capacité de développement des pays bénéficiaires et la coordination intersectorielle. Des propositions spécifiques ont été faites sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle dans les pays à revenu intermédiaire, servir de creuset d'idées, encourager la coopération Sud-Sud et appuyer l'action fondée sur des faits des autorités nationales. Plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables au renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

26. En réponse à un certain nombre de questions sur la manière de renforcer l'efficacité de l'aide internationale au Rwanda et dans d'autres pays en développement, la Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais a dit que son gouvernement voyait d'un très bon œil l'initiative Unis dans l'action et avait moins besoin d'objectifs que de conseils techniques de la part des donateurs. Pour accroître l'efficacité de l'aide, elle a suggéré que les donateurs reconnaissent l'importance de la prise en charge des programmes par les pays et des priorités nationales en matière de développement.

27. Le Directeur exécutif adjoint a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur du renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de protéger les droits des enfants. Il a souligné le fait que l'UNICEF travaillait activement à améliorer ses résultats et à atteindre des résultats durables en encourageant l'appropriation des objectifs par les pays, en développant les interventions réussies, en mettant en place des systèmes, en ciblant les exclus, en donnant la priorité à la résorption des

inégalités entre les hommes et les femmes, en protégeant les plus vulnérables pendant les crises, en autonomisant les communautés, en suivant les progrès au niveau local, en adoptant des politiques susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, en diffusant les pratiques optimales et les enseignements tirés de la pratique, et en travaillant plus étroitement avec ses partenaires. Le Conseiller spécial du PAM a fermé la discussion en soulignant l'efficacité de mesures comme la supplémentation en oligo-éléments et les transferts de liquidités conditionnels pour atteindre l'objectif 1.

28. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos la réunion en remerciant les membres du Conseil et les intervenants pour leur discussion animée.
